

# SÉANCE DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le **quatorze avril**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

**PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Marie-Claudine SALESSE, Michel FARGES, Pierre RAOUL, Stéphane TAILLARDAS, Janine POUJADE, Dominique BASSALER, Luc GARDARIN, Nathalie ROUGE, Jean-Michel FAURE, Sabrina LACHAUD.**

**ABSENTS : Jean-Paul PEYROUX, Christian RIGAL, Eugénie BOURDET-GENDRE, David TURCAN, excusés.**

Monsieur Pierre RAOUL a été élu secrétaire.

**o-O-o**

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de la séance du 24 mars 2017 n'est pas encore terminé : il sera soumis au vote lors d'une prochaine séance.

**o-O-o**

## N°2017/31

**Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal « l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 », état n°1259 COM(1). Il propose un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000.

*M. le Maire rappelle que la participation du budget principal au coût des ordures ménagères n'est plus possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le conseil municipal, considérant le souhait de porter à zéro la participation communale et étant donné le montant restant (environ 700 €), décide de ne pas modifier les taux d'imposition.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- fixe le montant du **produit fiscal « attendu » pour 2017** à la somme de **198.116 €**,
- fixe le **coefficient de variation proportionnelle à 1,000000**,
- confirme les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :
  - **taxe d'habitation : 9,88%**
  - **taxe foncière (bâti) : 15,13%**
  - **taxe foncière (non bâti) : 100,34%**
- charge le Maire de signer les documents correspondant à cette décision.

**o-O-o**

**Objet : Travaux 2017.**

Monsieur le Maire rappelle le projet voirie envisagé pour l'exercice 2017 : il présente le dossier de consultation destiné aux entreprises.

Il indique également un problème d'accumulation d'eau sur la voirie des Oliviers : des travaux ont déjà été effectués mais, le problème s'est déplacé. Monsieur Michel Farges s'est rendu sur place par temps de pluie : la solution envisagée est d'araser les talus en montant (le devis est égal à 1.105 € HT). Si cette solution ne fonctionne pas, il faudra mettre en place une grille avec une évacuation d'environ 75 mètres : le coût sera beaucoup plus élevé.

Madame Sabrina Lachaud indique que des « nids de poule » profonds se sont créés sur la voie communale n°2. M. Meilhac indique que de l'enrobé à froid doit être livré en début de semaine prochaine.

M. Meilhac résume l'entrevue avec M. Ceaux concernant les travaux d'accessibilité du bâtiment mairie et, présente le devis du garde-corps envisagé lors d'une précédente séance (5.098,00 € HT soit 6.117,60 € TTC).

Pour la fermeture entre le jardin public et le terrain de l'ancien presbytère, M. le Maire propose, dans un premier temps, une fermeture avec piquets et grillage classiques (devis égal à 120 € TTC) installée par les agents communaux. Dans l'avenir, il faudra envisager d'arracher la haie (qui est très large) et d'installer un type de clôture solide, voire même brise-vue.

Concernant le portail du jardin public, les devis sont compris entre 1.384 et 2.012 € HT suivant les fournisseurs et les matériaux utilisés.

Concernant le garde-corps de la remise attenante au logement de l'ancien presbytère, les devis sont compris entre 1.642 et 2.148 € HT, suivant les fournisseurs et les matériaux utilisés.

M. le Maire donne des détails sur son entrevue du 6 avril avec les services de la FREDON LIMOUSIN. Des solutions ont été proposées sur les méthodes de désherbage autour de la salle polyvalente, et entre le court de tennis et le club-house. Il est nécessaire de prévoir l'achat d'un désherbeur thermique pour janvier 2018 et donc, de faire la demande d'attribution de subvention (entre 70 et 80%) au cours de l'exercice 2017.

M. le Maire indique également que la porte du préau a dû être changée.

M. Luc Gardarin demande si le projet d'enfouissement de réseaux – dernière tranche – au niveau du village des Oliviers, est prévu. M. le Maire indique que le projet doit d'abord être abordé auprès de la F.D.E.E. – secteur d'Argentat. M. Gardarin rappelle également la demande de création d'un trottoir en bordure de la RD 921 entre le lotissement Barbazange et le carrefour des Quatre Routes. Il présente aux conseillers un compte-rendu de la dernière réunion de Bellovic.

**o-O-o**

### **N°2017/32**

**Objet : Demandes de subvention 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des demandes de subventions 2017 parvenues en mairie accompagnées d'un dossier complet (rapport d'activités, compte de résultat 2016 et budget 2017). Il propose d'attribuer les montants suivants :

ADAPEIC Brive	15,00
Assoc. des Paralysés de France	20,00
FAL	20,00
Ligue contre le cancer	20,00
Bleuet de France ONAC	50,00
Assoc. Française sclérosés en plaque	20,00
Fil des Aidants	30,00
ADIL	50,00
Donneurs de sang bénévoles	20,00
Collectif associations albussacoises	300,00
USFV	500,00
Assoc Familles Rurales Albussac	180,00
Comice Agricole Argentat	220,00
Amis de la BDP	30,00
USEP Corrèze	20,00
Assoc. Les Amis de la Franche Valeine	510,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme l'attribution de subventions aux associations suivant la liste ci-dessus,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

### **N°2017/33**

**Objet : Budget primitif 2017 –  
Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017 concernant le Budget principal. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	761.054,00	615.131,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		145.923,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>761.054,00</b>	<b>761.054,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	218.695,00	250.356,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	25.167,00	15.638,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	22.132,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>265.994,00</b>	<b>265.994,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

*Il explique aux conseillers municipaux sa demande auprès de l'organisme bancaire pour un éventuel rachat de crédit : la réponse obtenue est pour l'instant, partielle.*

*Il rappelle également les devis pour la procédure de sauvegarde à envisager au niveau du matériel informatique de la mairie, les travaux électriques nécessaires au bâtiment des Levades. A ce sujet, M. Gardarin indique sa réticence à investir dans des travaux électriques pour un bâtiment qui est promis à un changement de destination : il souhaiterait un investissement plus profond avec la création de gîtes loués en période estivale qui seraient utilisés en période hivernale par la société communale de chasse. Suite à la demande de M. le Maire, les conseillers décident que la commune ne réglera pas de feu d'artifice en 2017. Mme Salesse regrette que les conseillers municipaux absents n'aient pas pensé à laisser un pouvoir pour le vote des budgets*

**Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et 1 abstention, le conseil municipal vote le budget primitif 2017 du budget principal.**

**o-O-o**

Madame Nathalie Rouge se lève et, précise qu'elle est obligée de partir, sans attendre la fin de la séance.

**o-O-o**

### **N°2017/34**

**Objet : Budget primitif 2017 –  
Service de l'eau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017 concernant le Budget du service de l'eau. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	200.328,00	85.674,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		114.654,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>200.328,00</b>	<b>200.328,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	141.598,00	58.961,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		82.637,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>141.598,00</b>	<b>141.598,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2017 du service de l'eau.**

**o-O-o**

### **N°2017/35**

**Objet : Budget primitif 2017 –  
Service de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017 concernant le Budget du service de l'assainissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	69.207,00	35.567,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		33.640,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>69.207,00</b>	<b>69.207,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60.306,00	10.484,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	82,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		49.904,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>60.388,00</b>	<b>60.388,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

*A la remarque de Mme Sabrina Lachaud au sujet de mauvaises odeurs au niveau du rejet sous la lagune des Quatre Routes, M. le Maire indique que les rapports réguliers du SATESE ne font apparaître aucun dysfonctionnement. Concernant les diagnostics des assainissements autonomes, M. le Maire précise que l'agent du CPIE a subi quelques refus mais surtout beaucoup d'absences non signalées : un courrier va bientôt être transmis aux intéressés. Suite à différentes rumeurs, M. le Maire indique que la station de relevage aux Quatre Routes fonctionne parfaitement et que son entretien et son état de propreté ne soulèvent aucune remarque.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2017 du service de l'assainissement.**

**o-O-o**

### **N°2017/36**

**Objet : Budget primitif 2017 –  
Budget du Lotissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017 concernant le Budget du Lotissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	195.386,00	195.386,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		<b>195.386,00</b>	<b>195.386,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	136.174,00	175.647,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	39.473,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>175.647,00</b>	<b>175.647,00</b>

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

*A la demande de M. Luc Gardarin pour la pose d'un panneau supplémentaire aux 4 Routes pour signaler les lots à bâtir du bourg, M. le Maire pense qu'un panneau supplémentaire est remis à l'atelier : au moment de la pause des autres panneaux, les services du Conseil Départemental n'avait pas accepté l'endroit choisi pour l'implantation et devait indiquer le bon emplacement...*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2017 du budget du Lotissement.**

**o-O-o**

Mme Claudine Salesse et M. Meilhac Sébastien résument leur rendez-vous avec M. Ferrer, Trésorier d'Argentat, en vue de la vérification des projets de budgets. Mme Salesse présente le document d'analyse financière, remis ce jour-là.

**o-O-o**

### **N°2017/37**

**Objet** : Recrutement d'un agent saisonnier.

**Le conseil municipal,**

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa, considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien du fleurissement et le nettoyage des lieux publics durant la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**décide**

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **9 semaines** allant du **lundi 3 juillet au samedi 2 septembre 2017 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **16 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 (indice majoré 325) ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**o-O-o**

### **N°2017/38**

**Objet** : Recrutement d'un agent saisonnier.

**Le conseil municipal,**

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa, considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien et le nettoyage de la nouvelle salle polyvalente durant la période de démarrage, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**décide**

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **2 mois** allant du **2 mai 2017 au 30 juin 2017 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **4 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ; La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*M. le Maire précise qu'il ne sera pas établi de contrat, comme les années précédentes, pour la période de juillet et août : dans l'éventualité où l'agent concerné par le contrat ci-dessus soit mandaté pour effectuer des états des lieux d'entrée ou de sortie, les heures lui seront réglées en heures complémentaires.*

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

M. le Maire rappelle le projet de « Balades en Corrèze » prévu le 5 août ; le circuit repéré est le suivant : départ de Roche de Vic (2 bus de 63 places prévus ; devis de 160 euros) Lachaud, Malbuisson, le bourg, Moulin de Laprade, la Maison Rouge et retour au bourg. Un café sera servi au départ et un petit ravitaillement est à prévoir entre Lachaud et Malbuisson.

M. le Maire donne lecture d'un modèle de courrier qui sera transmis aux familles albussacoises dont les enfants sont scolarisés dans une école primaire autre que celle d'Albussac. L'association des parents d'élèves souhaite y joindre une petite plaquette de présentation recensant tous les atouts de notre école.

Suite à la lecture du courrier de M. le Maire de Beynat demandant une participation de la commune d'Albussac aux frais de séjour en classe de mer d'un enfant d'Albussac scolarisé à l'école primaire de Beynat, le Conseil Municipal refuse qu'une participation financière soit versée et, charge le Maire de transmettre cette décision à la mairie de Beynat.

Suite à la lecture du courrier de M. Mascheix Jean-Jacques concernant sa facture d'eau (rôle 2017, consommation 2016), le Conseil Municipal charge M. le Maire de transmettre un courrier d'explication sur la facturation de l'abonnement, du branchement d'attente et de la résiliation (qui implique la facturation d'un forfait raccordement au moment de la demande de remise en eau).

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Sylvine Lachaud de l'Auberge Limousine : le Conseil Municipal regrette cette situation mais admet ne pas pouvoir obliger les associations communales à faire travailler en priorité les commerçants albussacois.

M. le Maire informe les conseillers de la prochaine réunion de l'Association des Maires de la Corrèze le jeudi 11 mai à Cornil : gestion de l'espace public et pouvoirs de police des élus.

M. le Maire distribue les tableaux de permanence des bureaux de vote du 23 avril et du 7 mai 2017.

A la question sur le devenir du projet éolien envisagé sur la commune d'Albussac, M. le Maire précise qu'il a possibilité de demander au porteur de projet d'intervenir au cours d'une séance du conseil municipal.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :